



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00482

Numéro SIREN : 531 729 796

Nom ou dénomination : 3VP

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2016 sous le numéro de dépôt 3821

Monsieur Stéphane ACHTE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Douai

SARL 3VP

Monsieur Jean-Paul LEHOUX

19 Rue des Orchidées

62840 SAILLY SUR LA LYS

GREFFE DU TRIBUNAL

12 JUL. 2016

DE COMMERCE D'ARRAS

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, par votre décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2015, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société et afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées d'une part à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, et d'autre part, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la situation financière et l'état de la trésorerie de la société sont positifs ;
- les données prévisionnelles sont encourageantes
- les obligations liées à la nouvelle forme juridique, relatives notamment au nombre d'actionnaires et au montant du capital social, sont satisfaites.



Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Haubourdin,

Le 29 Juin 2016

Stéphane ACHTE
Commissaire à la transformation

